

# DÉPLOIEMENT DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ADAPTÉE (APA) : LA PRESCRIPTION PAR LES MÉDECINS

DURÉE :  
**6H**

Document mis à jour en janvier 2024

DPC | E-LEARNING

ÉVALUATION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

6H ÉVALUATION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES CONNECTÉE

**0€**  
RESTE À CHARGE

INDEMNISATION  
**270€**

PRIX : 741€ 100% FINANCÉ

NUMÉRO D'ACTION :  
**96592325159**

**INTERVENANTE**  
DR EUGÉNIE D'ALESSANDRO  
MÉDECIN GÉNÉRALISTE

**PUBLIC CIBLÉ**  
MÉDECINS GÉNÉRALISTES

## > RÉSUMÉ DE LA FORMATION

L'activité physique est une composante essentielle de la prévention primaire pour lutter contre l'inactivité physique et la sédentarité et prévenir la survenue de pathologies. L'activité physique a également **un intérêt majeur en thérapeutique pour la prise en charge des maladies chroniques**. Pratiquée dans des conditions adaptées, une activité physique régulière **participe au traitement de ces maladies**, permet de diminuer de façon considérable les complications et les récurrences.

En France, **une personne sur quatre souffre d'une maladie chronique** et, à partir de 65 ans, ce sont trois personnes sur quatre. Les maladies chroniques favorisent un processus de sédentarisation et de perte de confiance dans ses capacités physiques. La prise en charge globale de ces maladies et la prévention de leurs complications constituent **des enjeux majeurs pour le maintien de la qualité de vie et de l'autonomie**.

Plusieurs études tendent à montrer qu'une prescription médicale d'activité physique et l'accompagnement qu'elle suppose est un facteur de motivation et d'adhésion à une pratique régulière, notamment chez les patients les plus fragiles. **Une ordonnance écrite aurait en moyenne deux fois plus de chances d'être convertie en actes qu'un conseil oral**. La prescription d'activité physique a donc toute sa place dans la pratique quotidienne des médecins.

Cette action est destinée à l'évaluation des pratiques professionnelles en matière de prescription de l'activité physique adaptée par les médecins généralistes

La méthode utilisée pour l'**évaluation des pratiques professionnelles** est celle de l'**audit clinique**.

Cette formation s'inscrit dans le cadre d'un **programme intégré** en s'articulant sur un parcours de **formation continue** ainsi que sur l'**évaluation de vos pratiques professionnelles**.

La méthode utilisée pour l'évaluation des pratiques professionnelles est celle de l'**audit clinique**.

**> OBJECTIFS OPÉRATIONNELS**

Évaluer ses pratiques professionnelles en lien avec les recommandations de la Haute Autorité de Santé. (HAS).

Savoir mettre en œuvre l'audit clinique.

Analyser les résultats.

Identifier un plan d'action.

Réévaluer ses pratiques professionnelles.

## COMPRENDRE LE DÉROULÉ DE VOTRE EPP EN 4 ÉTAPES :

01

### **Téléchargez vos documents.**

Freeforma met à votre disposition une plateforme de formation ainsi que des supports nécessaires à la mise en œuvre de votre EPP. Téléchargez votre grille d'audit et préparez vous pour l'étape 2.

02

### **Premier tour - audit clinique.**

En autonomie, réalisez un audit clinique à partir de 10 dossiers patients concernés par la thématique. En vous appuyant sur la grille d'évaluation, vous répondez à une série de questions. Il n'y a pas de bonnes ni de mauvaises réponses.

03

### **Actions d'améliorations de vos pratiques.**

En fonction du résultat de votre premier audit clinique et sur la base des recommandations, vous identifiez les écarts et mettez en place un plan d'action pour améliorer vos pratiques. Votre formateur référent est à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche et prendra contact avec vous.

04

### **Deuxième tour - audit clinique.**

Réalisez un deuxième audit clinique et constatez l'amélioration de vos pratiques. Un retour collectif et anonyme vous sera ensuite transmis, pour enrichir cette action.

## PRÉREQUIS

Être un professionnel de santé disposant d'un numéro RPPS.

En amont de l'inscription, les prérequis seront vérifiés par e-mail et/ou par téléphone.

## ACCESSIBILITÉ

PARTIE E-LEARNING : la formation sera accessible dès réception d'un mail envoyé par nos soins contenant l'accès à la plateforme en ligne.

## MODALITÉ ET DÉLAIS D'ACCÈS

Les inscriptions se font depuis le site [www.mondcp.fr](http://www.mondcp.fr)

Pour les formations en e-learning, les inscriptions sont possibles jusqu'à la veille effective de démarrage de la session, sous réserve du nombre de places disponibles.

## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES MOBILISÉES

Pour la formation en e-learning, une plateforme digitale sécurisée accessible 24/7.

Fiches de cours téléchargeables à partir de la plateforme e-learning.

Méthodes pédagogiques expositive et active.

Alternance d'apports théoriques et pratiques.

Utilisation de nombreux exercices auto-corrigés et des cas pratiques avec correction.

Contact avec le formateur via un chat, tout au long du parcours.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA FORMATION

Evaluations formatives tout au long de la formation.

Evaluation sommative en fin de formation : quizz et auto-évaluation (sur la base d'un questionnaire initial et d'un questionnaire final permettant d'identifier les acquis).

Questionnaire de satisfaction en fin de formation.

## VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de réalisation en fin de formation.

## ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Pour les candidats dont la situation le nécessite, la responsable pédagogique est disponible pour envisager les possibilités d'aménagement de la formation à travers un projet personnalisé de formation.

CONTACT RÉFÉRENTE HANDICAP - Aurélie FANINOZ

04 91 26 27 09

[contact@freeforma.fr](mailto:contact@freeforma.fr)

## FREEFORMA

Organisme de formation pour les professionnels de santé.

Agrément DPC : 9659

04 91 22 51 47

[contact@freeforma.fr](mailto:contact@freeforma.fr)

Bureau administratif : 375 rue Paradis,  
13008 Marseille

SIREN : 849469325

Numéro d'enregistrement DREETS : 93131785413

Ce numéro ne vaut pas agrément.